



Paris, le 08 novembre 2002

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aujourd'hui, vendredi 8 novembre 2002, la Ligue Nationale de Rugby a annoncé officiellement le renouvellement de l'attribution des droits télévisuels du Top 16, championnat de France de première division, au Groupe CANAL+.

Par cet accord d'une durée de cinq ans, portant sur les saisons 2003/2004 - 2004/2005 - 2005/2006 - 2006/2007 - 2007/2008, le Groupe CANAL+ reste détenteur exclusif des droits télévisés de l'ensemble des rencontres du Top 16.

Michel Denisot et toutes les équipes de CANAL+ se félicitent que le Groupe CANAL+ conserve l'intégralité des droits d'une des compétitions majeures du sport national.

L'accord finalisé avec la Ligue Nationale de Rugby portant sur le lot n° 1 permettra désormais aux abonnés de suivre le feuilleton du Top 16 de la manière suivante :

- *Un match en direct par journée du Top 16 sur CANAL+ le samedi après-midi*
- *Un match par journée sur SPORT+ (dates et horaires à déterminer entre la LNR et CANAL+)*
- *Un multiplex de la dernière journée de la première phase sur CANAL+*
- *Les deux demi-finales et la finale en direct sur CANAL+*
- *JOUR DE RUGBY : une émission par journée d'une durée d'édition de 45 minutes diffusée le dimanche à 12H00 dès janvier 2003 et rediffusée sur les canaux numériques de CANAL+*

La totalité de ce nouveau dispositif de diffusion du Top 16 sur CANAL+ sera effective à partir du début de la saison 2003/2004.

Direction de la communication

Laurence Gallot 01 44 25 19 42

Pascal Aznar 01 44 25 14 89